



AMÉLIORER ET RENDRE ACCESSIBLE UN MAILLAGE D'ESPACES OUVERTS

ENJEUX

En vue de développer une ville vivante et vivable, lutter contre les inégalités sociales et environnementales, Share The City entend contribuer à :

Créer et renforcer le maillage d'espaces ouverts, c'est-à-dire d'espaces publics et d'espaces verts, accessibles aux habitants/usagers ou traversables, en maximalisant leur diversité

- Espaces verts ou minéralisés, tout en incitant autant que possible leur végétalisation (OS3)
- Espaces aux multiples échelles
- Espaces de voirie ou en intérieur d'îlot

Valoriser les cheminements existants, accroître la possibilité d'en créer et les qualifier pour qu'ils contribuent à un maillage cohérent

Valoriser / renforcer l'identité, la valeur culturelle des espaces publics et espaces verts

Renforcer leurs fonctions de séjour (être, s'installer dans l'espace ouvert), de rencontre, de délasserement, de sport ou de loisir, tout comme leur caractère inclusif et les fonctions environnementales

Renforcer ces exigences dans les quartiers très denses (qui cumulent densités de population et bâtie et une faible habitabilité des logements), les quartiers en carence et/ou ceux paupérisés, via la préservation des espaces existants et la création de nouveaux

LIEN AVEC LE PRAS

Selon des modalités à définir, la modification du PRAS visera à :

- Spatialiser un maillage d'espaces publics et verts accessibles et/ou traversables, aux échelles locale et supra-locale
- Guider l'usage des espaces de voirie et en renforcer, outre la fonction de déplacement, les fonctions socio-environnementales, ainsi que leurs qualités paysagères, en lien avec le RRU et Good Move
- Inciter à un usage plus collectif des espaces ouverts à l'échelle de la parcelle ou de l'îlot, en combinaison avec le RRU

INTERRELATIONS ENTRE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Ce que le PRAS prescrit en lien avec l'OS	Adaptations à étudier pour atteindre l'OS
<p>PG 0.2 al 2 (10 % EV pour projets > 5000 m²) PG 0.3 (mpp pour EV) PG 0.4 (plans d'eau) PG 0.5 (mpp pour lotissements > 3000 m²) PG 0.6 (intérieur d'îlot) PG 0.13 (travaux sous-sol)</p> <p>PP voiries et transport en commun PP Zones d'espaces verts PP ZICHEE, espaces structurants PP ZE et ZCF (aspect maillage vert) Programmes ZIR</p> <p>Glossaire : équipement, intérieur d'îlot, maillage vert, nature des activités, nœud de communication, ouvrage d'art, plantation, réseaux (divers), voirie</p> <p>Carte 3 (affectations) : zones d'espaces verts, voiries, espaces structurants, ZICHEE, ZE, ZCF Cartes 5 (voirie) et 6 (transport en commun)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier le maillage des espaces non bâtis accessibles et notamment les zones en carence, les zones à opportunités spatiales (ex. zones de cimetière) (Carte) • Redéfinir et mieux distinguer les notions qui participent au maillage d'espaces non bâtis - de voirie, maillage vert, etc. intégrer la notion d'espace ouvert (Glossaire) • PG 0.2 : renforcer l'aspect incitatif et renforcer la capacité de création en prenant en compte la forme des parcelles + qualité environnementale (PG) • Inciter à la végétalisation des voiries et espaces structurants, en tenant compte des conflits entre activités récréatives, biodiversité, qualité de cheminement et valeurs patrimoniales et paysagères (PP) • Repenser les voiries et les espaces structurants pour intégrer les notions de séjour et de bien commun : définition, prescriptions (Glossaire, PP, carte) • Identifier et mettre en valeur les panoramas, vues et perspectives urbaines (Glossaire, PG, PP, carte) • Clarifier et assurer le caractère végétalisé des ZP et ZSLPA (PP) • Reconnaître la fonction de séjour à certaines zones de voirie (places, squares, zones de recul, etc.) (PP) • PG 0.6 : ajouter une dimension sociale à l'usage des intérieurs d'îlot (PG) • Envisager les espaces verts comme une fonction principale dans certaines zones constructibles (PP) • ...